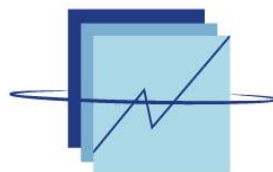


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LA REMUNÉRATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



**NOTE D'ANALYSE
T2 2025**

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%.

Analyse d'ensemble : Une baisse du nombre d'employés

Au deuxième trimestre 2025, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 339 156 contre 340 538 un an plus tôt, soit une diminution de 0,4%. Concernant les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé, elles augmentent de 0,2% au deuxième trimestre de 2025.

En revanche, les rémunérations globales s'accroissent de 1,0% sur la même période, passant de 384,2 milliards de FCFA à 387,9 milliards de FCFA.

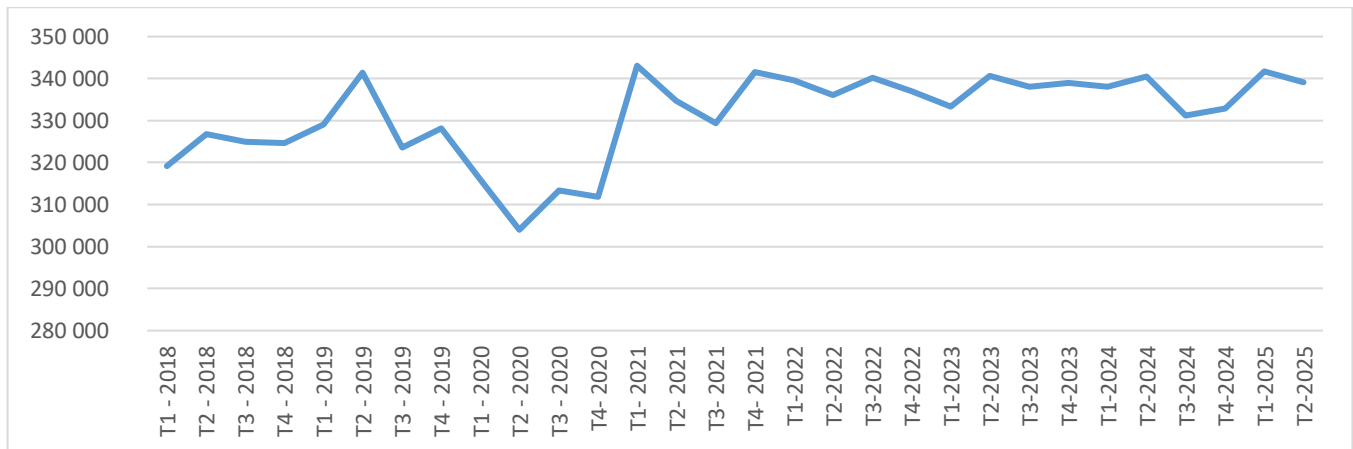
I. Analyse de l'emploi

I.1 Vue d'ensemble : Le nombre d'employés dans le secteur moderne diminue de 0,4%.

Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, se replie de 0,4% au deuxième trimestre 2025, comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette baisse est consécutive à celle des effectifs dans le secteur de la construction (%). Toutefois, elle a été contrebalancée par la hausse des effectifs dans les secteurs du commerce (+1,8%) et, dans une moindre mesure des services, (+0,2%).

L'accroissement des effectifs dans les services (+0,2%) est imputable principalement à la hausse du nombre d'employés dans les sous-secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+3,4%), pour la santé humaine et l'action sociale (+3,3%), de services de soutien et de bureau (+1,5%).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne



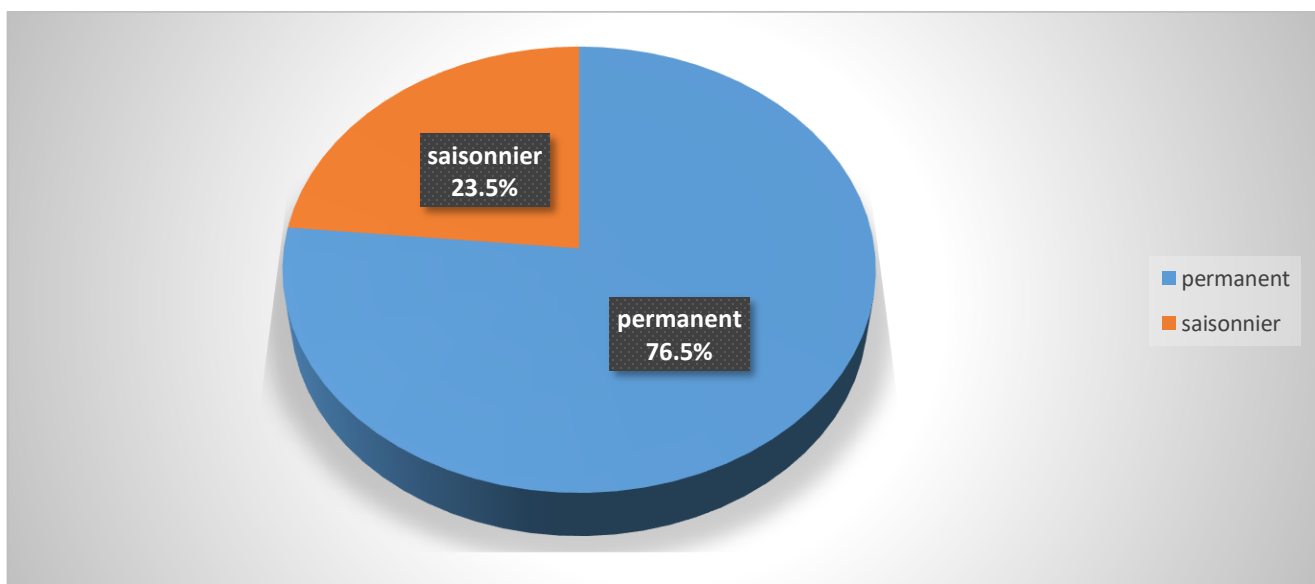
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut, révèle une prédominance des permanents (76,5%) au deuxième trimestre 2025.

Par ailleurs, suivant le secteur d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la quasi-totalité des branches d'activités. Toutefois, il convient de noter un recours assez important aux saisonniers dans les sous-secteurs des services de soutien et de bureau (43,7%), des industries extractives (41,5%), de l'enseignement (41,3%) et de la construction (34,6%).

Graphique 2: Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au deuxième trimestre 2025

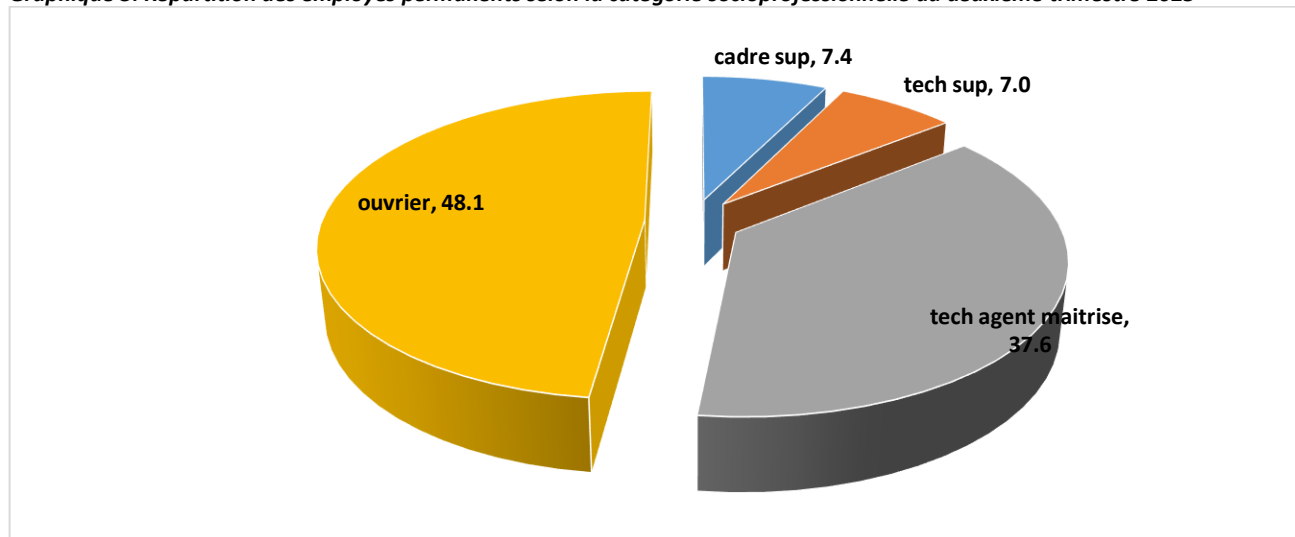


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents, dans le secteur moderne hors administration publique, suivant la catégorie socioprofessionnelle, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (48,1%) au deuxième trimestre 2025. Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 37,6% des permanents. Les techniciens supérieurs et les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 7,0% et de 7,4%.

Graphique 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2025



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l'« électricité et gaz » et de l'« eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 63,7% et 48,2%.

Par ailleurs, au trimestre sous revue, 65,8% des effectifs permanents dans la construction sont dans la catégorie des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 46,6% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. En effet, l'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (77,0%), les activités immobilières (57,9%), les services d'hébergement et de restauration (58,4%), les activités artistiques, sportives et récréatives (55,8%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (45,3%), d'enseignement

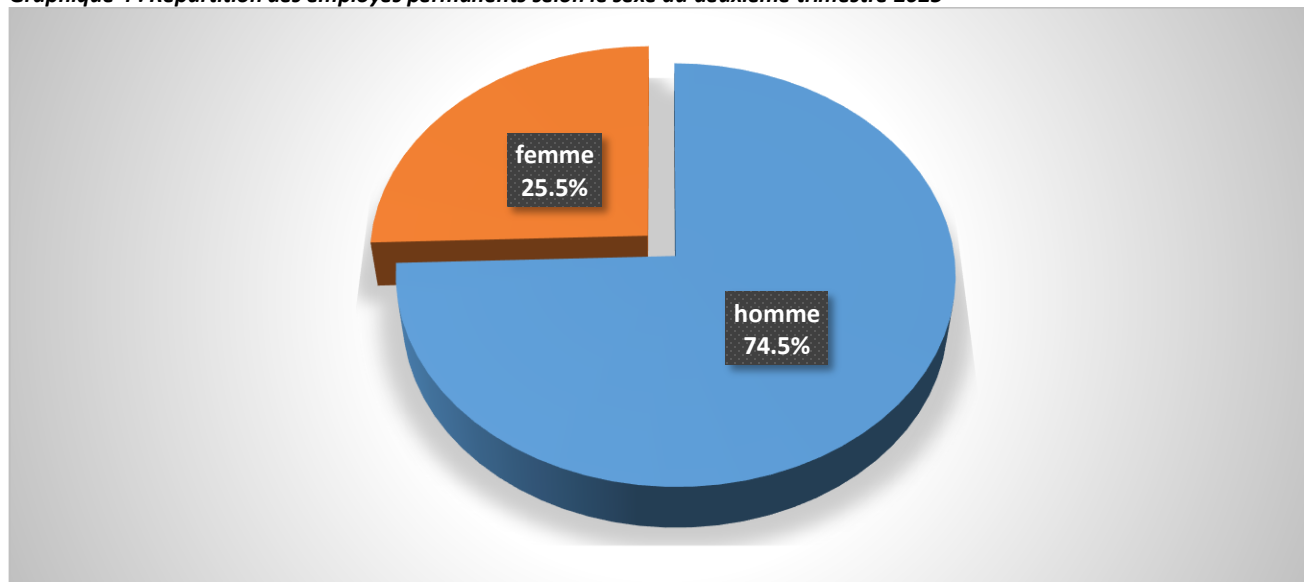
(43,8%) ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques (32,5%). Quant aux techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés, ils sont plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,7%), le transport et l'entreposage (41,2%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les cadres supérieurs (41,6%) qui sont plus représentés au deuxième trimestre 2025.

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle une prédominance des hommes qui constituent 74,5% au deuxième trimestre 2025.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent dans l'ensemble des branches d'activités. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans le secteur des services (37,8%), en particulier dans les sous-secteurs de la santé humaine et l'action sociale (48,5%), de l'enseignement (46,8%), des activités financières et d'assurance (45,0%) et spécialisées, scientifiques et techniques (41,5%).

Graphique 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au deuxième trimestre 2025



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

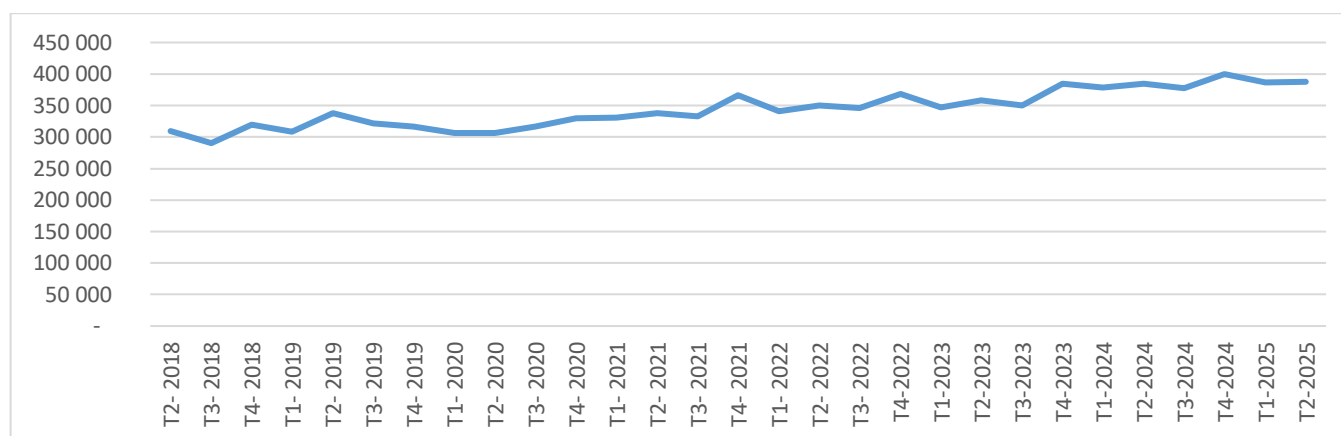
II. Analyse de la rémunération

II.1. Vue d'ensemble : la rémunération des travailleurs progresse de 1,0%

Au deuxième trimestre 2025, la masse salariale dans le secteur moderne s'établit à 387,9 milliards de FCFA contre 384,2 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 1,0%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de l'industrie (+2,5%) et des services (+1,3%). En revanche, il est noté une baisse des rémunérations dans les secteurs de la construction (-3,2%) et de commerce (-1,6%).

La progression de la masse salariale dans le secteur de l'industrie est principalement portée par celle des rémunérations dans le sous-secteur des activités extractives (+18,7%). Quant à l'augmentation de la masse salariale dans les services, elle est en relation avec la hausse des rémunérations dans les sous-secteurs des activités artistiques, sportives et récréatives (+12,0%), de l'information et de la communication (+9,6%), des activités immobilières (+6,8%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



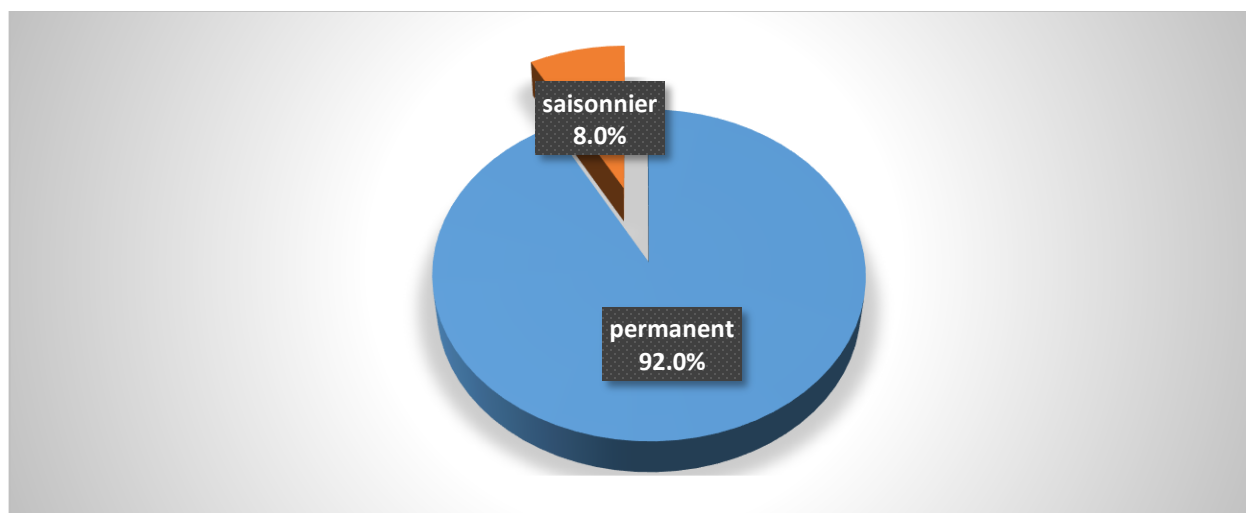
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (92,0%) des salaires versés au deuxième trimestre 2025 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au deuxième trimestre 2025 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, du commerce et des services. Toutefois, une part, assez considérable des rémunérations, est versée au personnel non permanent dans la construction (29,2%), l'enseignement (29,1%) et les activités de soutien et de bureau (25,8%) .

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au deuxième trimestre 2025

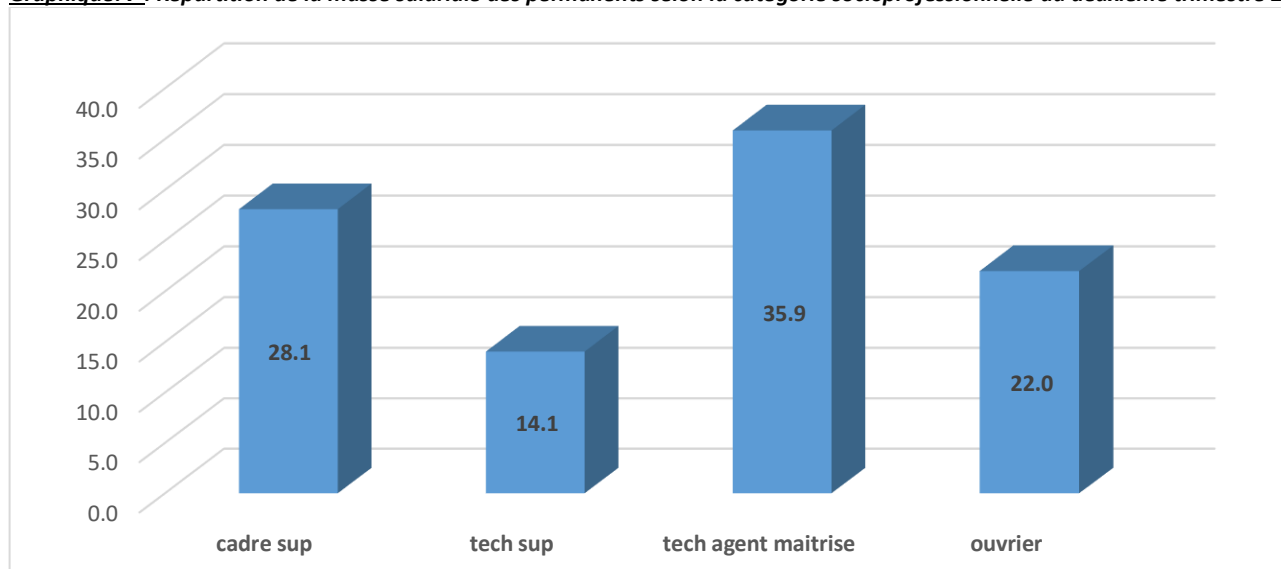


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

Au deuxième trimestre 2025, la répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, fait ressortir des disparités. En effet, 42,2% de la rémunération est versée à 14,4% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,4% et 7,0% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 28,1% et 14,1% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui représentent 48,1% des effectifs permanents au deuxième trimestre 2024 ont reçu 22,0% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (37,6% des effectifs), ils ont perçu 35,9% de la rémunération.

Graphique 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2025



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 41,4% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 29,1% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 14,1% et 15,4% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 37,2% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 23,2% et 13,1% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la construction, ils ont perçu 26,5% de la masse salariale versée au deuxième trimestre 2025 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 34,5% de la rémunération du deuxième trimestre 2025. Les techniciens et agents de maîtrise ont reçu 28,5% des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs en ont reçu, respectivement, 21,9% et 15,0% des salaires.

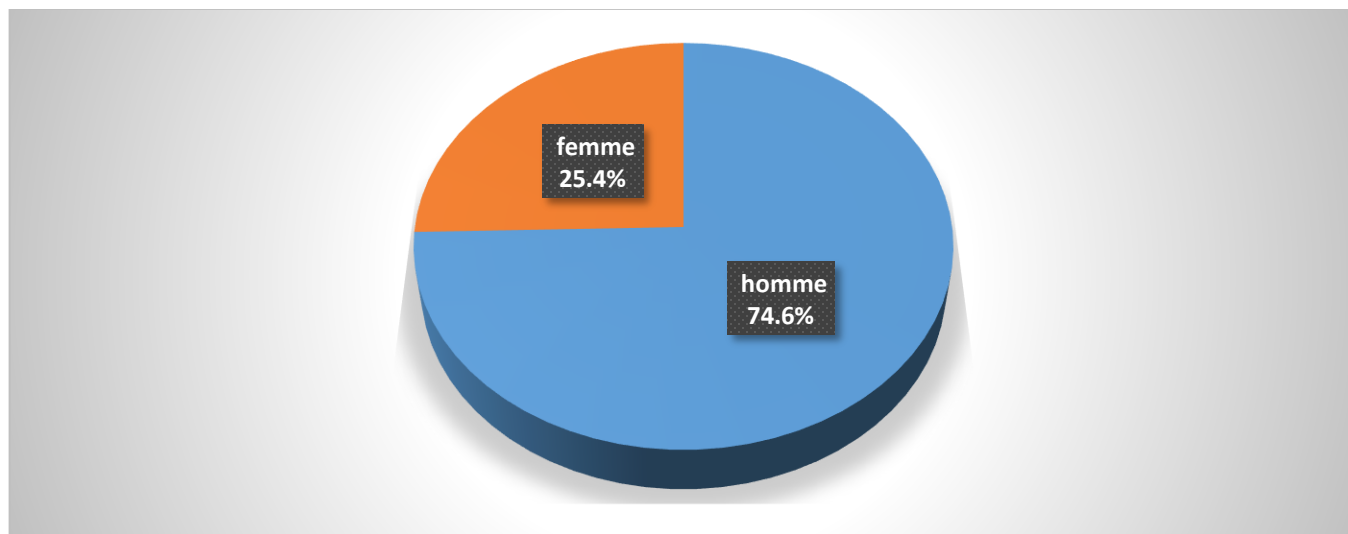
S'agissant des services, plus de deux tiers de la masse salariale du deuxième trimestre 2025 sont versés aux cadres supérieurs (36,9%) et techniciens et agents de maîtrise (35,0%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 12,9% et 15,2%.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 74,6% des salaires versés aux permanents au deuxième trimestre 2025 sont destinés aux hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale (49,8%), de l'enseignement (42,4%), des activités financières et d'assurance (39,0%) et de l'activité immobilière (37,0%), est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au deuxième trimestre 2024

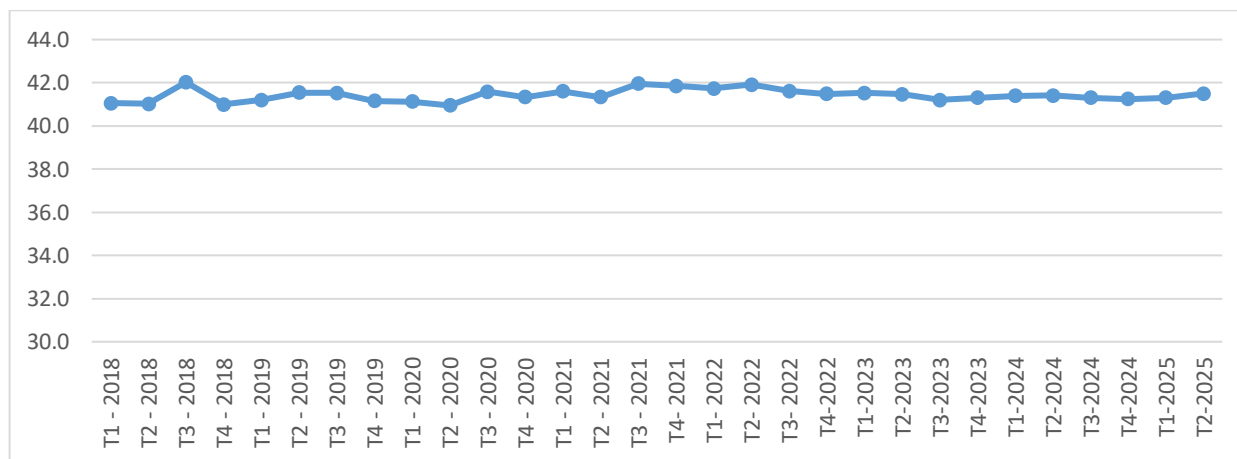


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,5 heures au deuxième trimestre 2025 contre 41,4 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une hausse de 0,2%. Cette situation est imputable principalement à l'augmentation des heures moyennes hebdomadaires travaillées dans l'industrie (+2,7%). En revanche, sur la même période, elles diminuent dans le sous-secteur de la construction (-0,9%), du commerce (-0,6%) et des services (-0,4%).

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Annexe

Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au deuxième trimestre 2025

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2024	T2 - 2025	Evolution (%) T2-25/ T2-24
INDUSTRIE dont ...	104 600	104 573	0,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 849	5 344	10,2
ACTIVITES DE FABRICATION	93 766	93 149	-0,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 509	3 604	2,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 476	2 476	0,0
CONSTRUCTION	31 001	28 390	-8,4
COMMERCE	56 716	57 732	1,8
SERVICES dont ...	148 221	148 461	0,2
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 824	15 319	-3,2
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	14 229	14 322	0,7
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 637	7 495	-1,9
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	53 394	53 473	0,1
ACTIVITES IMMOBILIERES	968	946	-2,3
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 918	1 983	3,4
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	38 736	39 301	1,5
ENSEIGNEMENT	7 716	7 584	-1,7
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 907	4 037	3,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 344	1 358	1,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 548	2 644	3,8
EFFECTIF MOYEN	340 538	339 156	-0,4

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au deuxième trimestre 2025

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2025		
	Permanents	Non permanents	Total
INDUSTRIE dont ...	71,6	28,4	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	58,5	41,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	70,6	29,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	97,3	2,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,3	0,7	100,0
CONSTRUCTION	65,4	34,6	100,0
COMMERCE	79,5	20,5	100,0
SERVICES dont ...	81,0	19,0	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	92,2	7,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	92,3	7,7	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	71,0	29,0	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	97,3	2,7	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	88,4	11,6	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	91,6	8,4	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	56,3	43,7	100,0
ENSEIGNEMENT	58,7	41,3	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	85,1	14,9	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	73,5	26,5	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	70,6	29,4	100,0
Ensemble	76,5	23,5	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2025				Total
	cadre	tech	tech ag.	ouvrier	
INDUSTRIE dont ...	4,1	5,5	34,5	55,9	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,5	10,5	35,0	48,1	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,1	5,0	32,4	58,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,4	12,6	63,7	20,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES	2,3	3,9	48,2	45,6	100,0
CONSTRUCTION	5,2	5,7	23,3	65,8	100,0
COMMERCE	7,0	7,2	39,1	46,6	100,0
SERVICES dont ...	9,9	8,0	41,1	41,0	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	8,1	24,9	41,2	25,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	2,4	3,8	35,4	58,4	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	41,6	34,8	16,6	6,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,6	0,6	62,7	26,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	13,2	7,9	21,1	57,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	21,1	29,6	16,9	32,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	5,0	5,3	12,7	77,0	100,0
ENSEIGNEMENT	12,4	18,3	25,5	43,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	9,2	22,4	23,0	45,3	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	19,4	8,9	15,8	55,8	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	1,0	0,0	3,1	96,0	100,0
Ensemble	7,4	7,0	37,6	48,1	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe deuxième trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2025		
	Homme	Femme	Total
INDUSTRIE dont ...	86,3	13,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,6	12,4	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	86,8	13,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,1	22,9	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DE POLLUTION	82,5	17,5	100,0
CONSTRUCTION	92,2	7,8	100,0
COMMERCE	80,2	19,8	100,0
SERVICES dont ...	62,2	37,8	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	76,2	23,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	69,8	30,2	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	65,8	34,2	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,0	45,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	63,2	36,8	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	58,5	41,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	69,0	31,0	100,0
ENSEIGNEMENT	53,2	46,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	51,5	48,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	71,1	28,9	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	54,6	45,4	100,0
Ensemble	74,5	25,5	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2024	T2 - 2025	Evolution (%) T2-25/ T2-24
INDUSTRIE dont ...	128 856	132 118	2,5
ACTIVITES EXTRACTIVES	15 065	17 889	18,7
ACTIVITES DE FABRICATION	92 228	92 626	0,4
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	16 026	16 066	0,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5 538	5 538	0,0
CONSTRUCTION	25 572	24 754	-3,2
COMMERCE	55 066	54 169	-1,6
SERVICES dont ...	174 665	176 859	1,3
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	21 510	20 314	-5,6
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7 688	7 945	3,3
INFORMATION ET COMMUNICATION	21 550	23 615	9,6
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	68 754	68 849	0,1
ACTIVITES IMMOBILIERES	729	778	6,8
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 373	28 373	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	18 715	19 480	4,1
ENSEIGNEMENT	2 991	2 782	-7,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 398	1 447	3,5
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	2 109	2 362	12,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	849	912	7,5
Rémunération globale	384 160	387 899	1,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au deuxième trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2025		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	92,8	7,2	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,5	12,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	92,3	7,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,2	0,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,6	0,4	100,0
CONSTRUCTION	70,8	29,2	100,0
COMMERCE	92,1	7,9	100,0
SERVICES dont ...	94,4	5,6	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	96,7	3,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,0	6,0	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	93,6	6,4	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,3	0,7	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	96,1	3,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	97,9	2,1	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	74,2	25,8	100,0
ENSEIGNEMENT	70,9	29,1	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	88,4	11,6	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	95,9	4,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	90,9	9,1	100,0
Rémunération globale	92,0	8,0	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2025				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	14,1	15,4	41,4	29,1	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	16,8	17,5	40,6	25,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	15,6	15,1	36,6	32,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	6,7	15,4	63,3	14,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,1	13,9	54,1	26,9	100,0
CONSTRUCTION	23,2	13,1	26,5	37,2	100,0
COMMERCE	34,5	15,0	28,5	21,9	100,0
SERVICES dont ...	36,9	12,9	35,0	15,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	30,0	23,9	32,6	13,5	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	10,4	7,4	40,7	41,5	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	59,4	35,5	4,0	1,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	28,0	0,2	61,1	10,8	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,8	3,9	28,3	27,0	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	63,0	20,7	6,8	9,6	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	20,1	11,4	20,7	47,8	100,0
ENSEIGNEMENT	24,4	24,1	22,4	29,1	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	29,2	12,3	26,9	31,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	46,1	10,8	15,9	27,2	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	12,3	0,0	5,4	82,4	100,0
Rémunération globale	28,1	14,1	35,9	22,0	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au deuxième trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2025		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	83,9	16,1	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,9	11,1	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	84,0	16,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	79,6	20,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	80,3	19,7	100,0
CONSTRUCTION	85,1	14,9	100,0
COMMERCE	76,3	23,7	100,0
SERVICES dont ...	66,2	33,8	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	73,3	26,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	72,3	27,7	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	62,7	37,3	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	61,0	39,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	63,0	37,0	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	71,1	28,9	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	76,1	23,9	100,0
ENSEIGNEMENT	57,6	42,4	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	50,2	49,8	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	67,8	32,2	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	64,0	36,0	100,0
Rémunération globale	74,6	25,4	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2024	T2 - 2025	Evolution (%) T2-25/ T2-24
INDUSTRIE dont ...	40,6	41,7	2,7
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,1	0,2
ACTIVITES DE FABRICATION	40,1	42,6	6,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,4	44,2	4,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	40,0	0,0
CONSTRUCTION	41,2	40,8	-0,9
COMMERCE	43,2	42,9	-0,6
SERVICES dont ...	40,6	40,5	-0,4
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	0,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	43,4	43,4	0,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,0	-0,2
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	42,6	42,6	0,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,3	38,2	-2,8
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	39,9	39,0	-2,3
ENSEIGNEMENT	31,1	31,8	2,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	50,7	50,5	-0,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	40,0	40,0	0,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,0	40,0	0,0
Heure hebdomadaire moyenne	41,4	41,5	0,2

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'employés de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Ndoffène DIOUF, Manga NDIAYE, Mansour Laye Thiaw, Thierno Birahim NIANG et Moussa SALL**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion: **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**